

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/0001 du 28 avril 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site agricole à Reuler au nom et pour compte de l'entreprise Cerama S.C. de Reuler.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 29 juin 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER